



# Certificat de Spécialisation CONSTRUCTIONS PAYSAGÈRES



*Façonnez votre passion, cultivez votre expertise : CS Construction Paysagères, où les rêves prennent racine*

**RNCP 35399**

**Formation Niveau 4 en alternance  
(Contrat Apprentissage ou Professionnalisation)**

**Taux de réussite :**  
100%

**Taux d'insertion à 6 mois :**  
69%

**Taux de poursuite d'études :**  
17%

**Taux d'appréciation des  
bénéficiaires :**  
92%

*Données session 2023*

L'AgroCampus Nîmes-Rodilhan Marie Durand est un établissement d'enseignement dépendant du Ministère de l'Agriculture. Il regroupe 3 centres de formation : le lycée, le CFAA pour les formations en apprentissage et le CFPPA pour les formations adultes.

Idéalement situé, proche de la gare, desserte directe par autocars. A 10 km de Nîmes, ville étudiante agréable au patrimoine riche.

L'AgroCampus dispose d'un **internat** et d'un **service restauration**.

## Point +

- Des **infrastructures sur site** (parc paysager, exploitation agricole et salles spécialisées) qui facilitent les apprentissages. Le travail sur les outils numériques spécifiques et sur le terrain.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap  
**Référente inclusion :** Mme MONTERO Sandrine -  
[sandrine.montero@educagri.fr](mailto:sandrine.montero@educagri.fr)



## PRÉSENTATION

& objectifs de la formation

Le titulaire de cette spécialisation participe à la conception et la réalisation de constructions paysagères concourant à la création de "la dernière pièce à vivre". Cette spécialisation permet de manipuler la pierre, le bois et les revêtements muraux et de sols.

### Objectifs de la formation :

- Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères,
- Réaliser des constructions paysagères avec liants,
- Réaliser des constructions paysagères non maçonnées.



## PUBLIC CONCERNÉ

& conditions d'inscriptions

- **Formation Apprentissage :** avoir entre 16 et 30 ans ou plus en cas de reconnaissance de travailleur handicapé et répondre aux conditions des prérequis.
- **Formation Continue :** même conditions que l'apprentissage sans la limite d'âge

**Préinscriptions** en ligne - Entretien de positionnement avec les acteurs en charge du recrutement du centre de formation

**Inscription définitive :** avoir signé un contrat en alternance avec un employeur pour confirmer son inscription au CFA ou avoir un accord de financement de la formation.



## QUALITES REQUISES

& prérequis

**Qualités requises :** Avoir le sens de l'initiative et de la polyvalence, capacité à travailler en équipe, être rigoureux.

**Prérequis :** Etre titulaire, à minima d'un BP AP, Bac Pro AP, BTA AP, Bac STAV, BTSA AP ou d'un autre titre ou diplôme de niveau 4 par demande de dérogation.

## CONTENUS DE FORMATION

& blocs de compétences

3 blocs de compétences composent cette formation :

- **Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères** (RNCP35399BC01) :  
Opérationnaliser un projet de constructions paysagères / Réaliser les travaux préalables aux constructions paysagères
- **Réaliser des constructions paysagères avec liants** (RNCP35399BC02) : Réaliser des revêtements de sols avec liants / Réaliser des ouvrages en élévation avec liants ;
- **Réaliser des constructions paysagères non maçonnées** (RNCP35399BC03) : Réaliser des ouvrages en bois / Réaliser des ouvrages en pierres sèches ou dans des matériaux manufacturés sans liant.
- **Les + de la formation :**
  - passage du CACES R482 Catégorie A, de l'AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux).
  - La formation est ponctuée de cours avec apports théoriques et des TP, chantiers permettant d'acquérir les gestes professionnels.
  - Des rencontres avec des spécialistes de l'arrosage automatique et des sols sportifs sont également programmées



## DÉBOUCHÉS

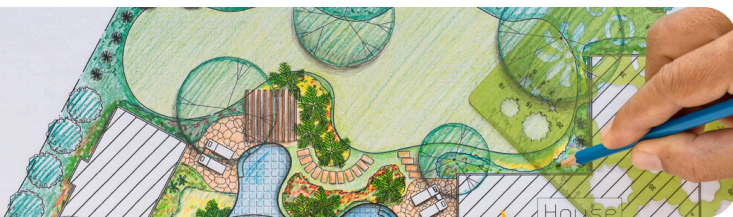
& poursuite d'études

Le titulaire du CS "Constructions paysagères" travaille dans des entreprises intervenant tant dans l'espace public que privé.

**Les emplois accessibles sont :**

- Chef d'équipe d'entretien des espaces verts
- Chef d'équipe paysagiste
- Ouvrier / ouvrière des espaces verts
- Ouvrier / ouvrière du paysage
- Ouvrier / ouvrière paysagiste
- Technicien / technicienne paysagiste

**Poursuite d'études possibles :** Autre CS de la filière paysage.



PRÉINSCRIVEZ-VOUS

En scannant ce QR Code



## FORMATION

en alternance

420 heures dont 12 semaines de formation en centre  
De septembre à juin : 1 à 2 semaines en centre par mois  
100% en présentiel  
Contrat en alternance d'une durée de 1 an obligatoire

**Les modalités d'adaptation possibles :** Le CS étant un parcours complémentaire, il n'y a pas d'adaptation possible du parcours de formation.

Taux d'interruption en cours de formation :

7%

Taux de rupture des contrats d'apprentissage :

7%

Données session 2023



## TARIFS

Financement & rémunération

- 8165,00€ entreprises secteur privé
- 6900,00€ entreprises secteur public

**Modalités de financement :**

- *Apprentissage : Gratuité pour l'apprenti car prise en charge OPCO et entreprise*
- *Contrat de professionnalisation : Prise en charge OPCO et entreprise (possible reste à charge pour l'apprenant)*
- *Transition professionnelle et autres : Nous consulter*

**Informations Financement et rémunération :**

- Formation financée par les OPCO dont dépendent les entreprises ou possibilité de participation du CNFPT.
- Rémunération des apprentis : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>
- Rémunération du contrat de professionnalisation: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15478>



## MODALITÉS D'ÉVALUATION

& validation de bloc(s) de compétences

Epreuves d'examen tout au long de la formation organisées par l'équipe pédagogique du centre.

Validation des blocs de compétences lors des jurys d'examen organisés par le service régional du Ministère de l'Agriculture.

Les blocs de compétences ne peuvent être validés indépendamment les uns des autres.

Pour toute demande de renseignement et démarches d'inscription contactez Mme Laurine ROCHEBLAVE MORGAVI

[laurine.morgavi@educagri.fr](mailto:laurine.morgavi@educagri.fr)

Version 21 Mai 2024 - Valide jusqu'au 01.04.2026